

Direction des affaires juridiques et institutionnelles Pôle Institutionnel, statutaire et coordination

Arrêté modificatif n°2024-174-DS

Portant délégation de signature aux Directeurs de Départements - UFR SCIENCES

Le Président d'Aix Marseille Université,

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11 et L. 712-2,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du Conseil de composante de l'UFR Sciences, en sa séance du 30 mai 2022, portant élection de Madame Laurence MOURET à la direction de l'UFR Sciences à compter du 18 septembre 2022, pour un mandat de cinq (5) ans,
- Vu l'arrêté DAJI/2022/DS/102 du 21 octobre 2022 portant délégation de signature du Président d'Aix-Marseille Université à Madame Laurence MOURET, Doyenne de l'UFR Sciences,
- Vu l'arrêté DAJI/2024/DS/123 du 5 juin 2024 portant délégation de signature du Président d'Aix-Marseille Université aux directeurs de département de l'UFR Sciences,
- Vu l'extrait de délibération du Conseil du Département de Chimie, en date du 9 mars 2022, portant sur l'élection du Directeur du Département de Chimie de l'UFR Sciences,
- Vu le compte-rendu du Conseil du Département de Mécanique de la Faculté des Sciences en date 7 décembre 2022, portant sur l'élection du Directeur du Département de Mécanique,
- Vu l'extrait du compte-rendu du Conseil de Département de Mathématiques, en date du 11 avril 2023, portant sur l'élection du Directeur du Département des Mathématiques,
- Vu l'extrait du procès-verbal du Conseil du Département Interactions Sciences et Sociétés (ISS), en date du 21 juillet 2023, portant sur l'élection du Directeur de Département de l'ISS,
- Vu le procès-verbal du Conseil de Département de l'Institut de Recherche pour l'Enseignement des Sciences (IRES), en date du 8 février 2024, portant sur l'élection de la Directrice du Département de l'IRES,
- Vu l'extrait du compte-rendu du Conseil du Département Informatique et Interactions de la Faculté des Sciences en date du 18 avril 2024, portant sur l'élection du Directeur du Département Informatique et Interactions,
- Vu l'extrait du compte-rendu du Conseil du Département de Physique N°24, en date du 13 décembre 2024, portant sur l'élection du Directeur du Département,



Direction des affaires juridiques et institutionnelles Pôle Institutionnel, statutaire et coordination

Considérant les résultats de l'élection de la direction du Département Physique n°24 en date 13 décembre 2024,

Considérant qu'en conséquence, Monsieur Nicolas CAVASSILAS remplace Monsieur Jean-Marc THEMLIN à la Direction du Département Physique N°24,

ARRÊTE

Chapitre 1: Modalités de la délégation

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Laurence MOURET**, **Doyenne de la Faculté des Sciences**, délégation de signature est consentie à :

- Monsieur Laurent COMMEIRAS, Directeur du Département Chimie
- Monsieur Nicolas CAVASSILAS, Directeur du Département Physique
- Monsieur Cyril TERRIOUX, Directeur du Département Informatique et Interactions
- Monsieur Valéry MATARAZZO, Directeur du Département Biologie
- Monsieur Frédéric RICHARD, Directeur du Département Mathématiques
- Monsieur Rémi ADJIMAN, Directeur du Département SATIS
- Monsieur Noël LAHELLEC, Directeur du Département Mécanique
- Monsieur Alain SANDOZ, Directeur du Département ISS
- Madame Evelyne SALANÇON, Directrice du Département IRES

aux fins de signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes relatifs à l'exécution budgétaire des départements de l'UFR Sciences qu'ils administrent (dont notamment les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est réalisée sur les budgets correspondants).

Ils attestent du service fait.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 3

Le présent arrêté abroge l'arrêté modificatif portant délégation de signature DAJI/2024/DS/123 du 5 juin 2024.



Direction des affaires juridiques et institutionnelles Pôle Institutionnel, statutaire et coordination

Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'UFR Sciences en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université (https://daji.univ-amu.fr/).

Article 5

La Direction générale des services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 18 décembre 2024,

Le délégant,

Eric BERTON

Publiée le : .06 JAN, 2025

Transmise au Recteur de la région académique le :

0 6 JAN. 2025